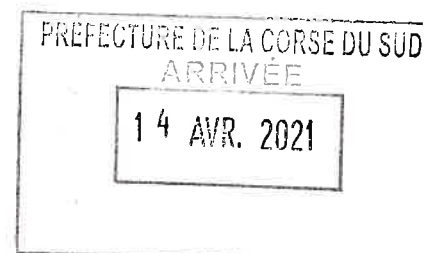


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 14/2021

Séance du **07 avril 2021**



OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Nombre de membres : **11**
Afférents au conseil : **11**
En exercice : **11**

Date de la convocation : 29/03/2021
Date d'affichage : 29/03/2021
Ayant délibéré : 10 Votés Pour : 10
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à seize heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCI Karine a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	Mme GUIQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	
M. BASTIANELLI Francis	
M. BRANDIZI Pierre	
M. CASALTA Jean-Philippe	
Mme MURRUCCI Karine	
M. VANNI Alain	

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de délibérer sur le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2021 (le taux pour la taxe d'habitation n'est plus soumis au vote) ; il propose de reconduire à l'identique les taux appliqués pour l'année 2021 et les années précédentes :

- Taxe foncière (bâti) : 14,89 %
- Taxe foncière (non bâti) : 74,90 %

- CFE : 18,48 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 07/04/2021

Le Maire

Jean-Luc MILLO

